



PROCÈS-VERBAL COMMISSION RÉGIONALE DES COMPÉTITIONS

Réunion	Réunion du bureau du 16/09/2026 par moyens informatiques
Président	Roland MEHN
Présents	Bernard PAQUIN, Claude KEIME, Jean-Louis MAZZEO
Administration	Maxime RINIE

1) Championnat Régional 2 – Groupe G

Rencontre n° 56295511 – AS HUNINGUE – AS ERSTEIN date initiale samedi 19/09/26

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Pris connaissance de la situation relative à la rencontre de championnat Régional 2 opposant l'AS Huningue à l'AS Erstein.

La Commission constate que, conformément au calendrier définitif de la compétition, cette rencontre avait été initialement fixée au samedi 19 septembre à 20h.

Considérant, que cette programmation n'a pu être maintenue en raison d'une difficulté d'ordre réglementaire relative aux conditions d'utilisation de l'éclairage sur le terrain de repli suite à l'arrêté municipal concernant le terrain d'honneur.

Considérant qu'en conséquence, la rencontre a été repositionnée au dimanche à 15h00 par défaut.

Considérant que cette nouvelle programmation tardive est susceptible de poser des difficultés importantes concernant l'organisation et la disponibilité des joueurs de l'AS Erstein.

Considérant que différentes possibilités de programmation ou de modification de l'horaire ont été envisagées afin de permettre la tenue de la rencontre dans les meilleures conditions.

Considérant que les différentes propositions de possibilités de programmation sont susceptibles de poser des difficultés importantes concernant l'organisation et la disponibilité des joueurs de l'AS Huningue.

Considérant qu'aucun compromis de programmation n'a pu être trouvé entre les deux clubs.

Considérant qu'il appartient à la commission régionale des compétitions de veiller au bon déroulement des compétitions régionales et de s'assurer que les rencontres puissent se disputer dans les conditions satisfaisantes pour les clubs concernés.

Par ces motifs,

Décide, après en avoir délibéré, de reporter la rencontre de championnat Régional 2 entre l'AS Huningue et l'AS Erstein, initialement prévue le samedi 19 septembre à 20h.

De fixer cette rencontre à une date ultérieure, qui sera déterminée par la Commission Régionale des Compétitions en concertation avec les clubs, dans le respect des dispositions réglementaires applicables et des contraintes du calendrier de la compétition.

De charger le service compétitions de procéder à la nouvelle programmation et d'en informer les deux clubs concernés.

La nouvelle date de la rencontre sera fixée par la Commission Régionale des Compétitions en fonction des disponibilités du calendrier et en concertation avec les clubs concernés.

2. Homologation

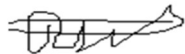
La Commission régionale des compétitions homologue, hors procédure en cours, l'ensemble des rencontres de coupe qui se sont jouées le weekend du 12 et 13 septembre.

- 3ème tour Coupe de France Crédit Agricole
- 2ème tour Coupe Gambardella Crédit Agricole
- 1^{er} tour Coupe du Grand Est

– Procédure d'appel

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7 jours à compter du lendemain pour les rencontres de championnats et dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication pour les rencontres de coupes, par envoi en recommandé à : **LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex** ou à l'adresse électronique : **appel@lgef.fff.fr**, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF*

Président
Roland MEHN



Secrétaire de séance
Maxime RINIE

